

Canicule et fortes chaleurs

À partir du 7 août et pendant plusieurs jours, de fortes chaleurs sont attendues dans notre département.

Les personnes dont la santé est fragile peuvent se rapprocher du secrétariat de la mairie en cas de besoin.

Si ces fortes chaleurs perduraient, la salle du Préau climatisée serait mise à votre disposition aux horaires d'ouverture du secrétariat. Des climatiseurs pourraient aussi être mis à disposition.

Votre santé peut-être en danger. Des gestes simples permettent d'éviter les accidents.

 <p>Rendez visite aux personnes fragiles et/ou isolées deux fois par jour</p>	 <p>Prenez des nouvelles de vos proches et donnez des vôtres</p>	 <p>En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin</p>
 <p>Arrêtez toute activité physique</p>	<p>VIGILANCE CANICULE</p>	 <p>Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h)</p>
 <p>Fermez volets et fenêtres pendant la journée et aérez la nuit</p>	 <p>Buvez régulièrement de l'eau, sans attendre d'avoir soif, mais pas d'alcool</p>	 <p>Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (brumisateurs, douche...)</p>

Le risque incendie reste particulièrement important.

PRÉVENTION DES INCENDIES DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

NI FEU
NI BARBECUE
en milieu naturel

PAS DE CIGARETTE
en milieu naturel
ni de mégot jeté

PAS DE TRAVAUX
SOURCE
D'ÉTINCELLES

PAS DE
COMBUSTIBLE
CONTRE LA MAISON

Arrêté préfectoral du 26 août 2013

Du 1er juin au 30 septembre, il est interdit à toute personne de fumer et d'allumer du feu en milieu naturel :

- Limitez l'usage des feux aux emplacements prévus à cet effet, gardez le foyer sous surveillance étroite, éteignez-le avant de partir. N'allumez pas de feu en cas de vent fort;
- Ne jetez pas vos mégots sur la route ;
- N'entrez pas de travaux d'incinération de végétaux ou de débroussaillage par brûlage de parcelle ;
- Évitez l'utilisation en extérieur d'outils générant des flammes ou des étincelles.



Festivités du Mois

APÉRO EN MUSIQUE - TOUS LES VENDREDIS À partir de 19h00 - Place de la République

Le 14 août : GHOST TWIST – Rock Exotique

Le 21 août : LES SWING HOME – Jazz Manouche

Le 28 août : PHIL & SEB – Session Vinyls

Merci de respecter les règles sanitaires liées au COVID-19.

FESTIVAL VINGT SUR VINGT

Mercredi 19 AOUT à partir de 18h00

Tous à vos écrans !

Le festival 20/20 est organisé tous les étés depuis 2017 du 20 juillet au 20 août. Avec la crise sanitaire, Raph Dumas, son créateur, a complètement repensé le concept et organise un événement sans public ou avec une jauge modérée.

Sa caravane s'arrêtera à CALCE le mercredi 19 Août.

Les enfants de la commune qui entreront en 6^{ème} à la rentrée participeront à :

- la réalisation d'un diaporama sur le village,
- la préparation d'une recette de cuisine,
- l'accueil et l'interview des personnalités,
- un petit concert.

L'émission réalisée sera retransmise en direct sur la page Facebook du festival 20/20.

Le lien pour la visionner en direct sera disponible sur la nouvelle page facebook « Mairie de Calce ».

L'émission pourra être diffusée pour tous plus tard.

Petit rappel :

Retour du marché hebdomadaire le vendredi 21 Août, Place de la République.

Le port du masque sera obligatoire de part la circulaire préfectorale du 5 août 2020.

